

HONORAIRES 2019



I - IMMOBILIER D'HABITATION

1) TRANSACTIONS :

- Jusqu'à 100.000,-- € forfait de 8.500,-- €
- De 100.000 € à 150.000 €..... 8 % du prix Net Vendeur.
- De 150.000 € à 300.000 €..... 7 % du prix Net Vendeur.
- De 300.000 € à 450.000 €.....6,5 % du prix Net Vendeur.
- De 450.000 € à 600.000 € 6 % du prix Net Vendeur.
- De 600.000 € à 750.000 €.....5,5 % du prix Net Vendeur.
- Au-delà de 750.000 € 5 % du prix Net Vendeur.
- Au-delà de 1.000.000 € 4 % du prix Net Vendeur.

2) LOCATIONS

A la charge du bailleur :

- Entremise et négociation 1,0 % du loyer de la 1^{ère} année,
- Visites, constitution de dossier, rédaction du bail
4,5 % du loyer de la 1^{ère} année,
- Réalisation de l'état des lieux 3,0 % du loyer de la 1^{ère} année,
- Forfait pour suivi travaux, aux frais du Bailleur : 450,--€/H.T minimum

A la charge du locataire (plafonnés à 13 € le m², loi A.L.U.R)

- Visites, constitution de dossier, rédaction du bail
4,5 % du loyer de la 1^{ère} année,
- Réalisation de l'état des lieux 3,0 % du loyer de la 1^{ère} année,

3) REDACTION D'ACTES :

- Rédaction de Bail seul 350,-- € / H.T.
- Avis de Valeur 300,-- € / H.T.
- Vacation l'heure 85,-- € / H.T.

II - IMMOBILIER COMMERCIAL

1) TRANSACTIONS :

- 10 % / H.T. jusqu'à 80.000,-- € (avec un mini. de 6.000,-- €/H.T.)
- 8,5 % / H.T. jusqu'à 200.000,-- €
- 7,5 % / H.T. au-delà

2) LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES :

- 15 % / H.T. du loyer de la première année, à la charge du Bailleur
- 15 % / H.T. du loyer de la première année, à la charge du Preneur.
- Etat des lieux par huissier, à frais partagés par moitié entre Bailleur et Preneur.

3) REDACTION D'ACTES:

- Rédaction de Bail seul 500,-- € / H.T.
- Avis de Valeur 450,-- € / H.T.
- Vacation l'heure 85,-- € / H.T.

T.V.A. : Taux en vigueur 20 %



Titulaire de la Carte Professionnelle N° CPI 6401 2016 000 005 308
Agrée par la Caisse de Garantie GALIAN . N° 24655 Y -
R.C.S. Bayonne B 442 359 493